N° 91. Samedi 16 Avril 1842. 15me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 15 avril.

...sterdamsche Courant nous apporte les détails ...ns suivans, sur le séjour de LL. MM. à Amsterdam, ... la date du 14 de ce mois :

... au soir, LL. MM. le roi et la reine, LL. AA. RR. ...nces Alexandre et Henri ainsi que la princesse So... ...s Pays-Bas, et S. A. R. le grand-duc héréditaire de ...eimar-Eisenach, ont honoré de leur présence la ...ntation au Théâtre National, où un public nom... ...t distingué a fait éclater toute la vénération et tout ... qui animent notre population pour Leurs Majestés ... leur auguste famille.

...matin, LL. AA. RR. les princes Alexandre et Henri ...rincesse Sophie, ainsi que S. A. R. le grand-duc hé...re de Saxe-Weimar-Eisenach sont sortis en voiture. ... deux heures, a eu lieu la présentation de dames, qui ...rès-brillante.

... y a aujourd'hui dîner à la cour qui, ce soir, se ren... ... Théâtre National, pour y assister au concert de la ...té *Cœcilia.* »

...t de S. A. R. le prince d'Orange continue à s'amé... peu-à-peu.

... voyons dans le *Staats-Courant* que S. M., par ... du 13 de ce mois, a nommé chevaliers de l'ordre du ... Néerlandais, MM. P. Huidekoper, bourgmestre d'Am...m; F. Rendorp, membre du conseil de ladite ville; ... Neufville, commissaire du mont de piété et régent de ...ice à Amsterdam; F. W. Conrad, ingénieur du *Wa*...t et ingénieur-directeur de la Société Néerlandaise ...emins de fer; D. J. Boas, conseiller à la cour pro... de justice de la Hollande-Septentrionale; J. Nieu... membre du tribunal d'arrondissement à Amsterdam; ...er, Jr., membre dudit tribunal, et A. H. van Karne... capitaine-lieutenant de marine, chevalier de l'ordre ... de Guillaume, 4e classe.

...gblad van 's Gravenhage annonce que S. M. le roi a au... Exc. le ministre des affaires étrangères, le baron Huyssen ...endyke, à accepter et à porter l'ordre du Faucon-Blanc ... été décoré par S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar-...

...eintre en miniature M. Latour fils, dont nous avons an... il y a quelques semaines, l'arrivée en cette ville, vient ...mer le portrait de S. A. R. madame la princesse Sophie ...s-Bas.

Charivari contenait il y a quelques semaines une Note *com*-..., touchant les réclamations que font à Naples les ...nemens belges et hollandais relativement à la Banque ...re.

...eur de cette Note, duquel il ne nous a pas été diffi... deviner le nom et la qualité, craignant une discus...rieuse et approfondie, avait pensé sans doute, que le ... moyen de disposer favorablement le public pour la ...dont il se constituait le champion, était de mettre les ... de son côté, et de placer la question sur le terrain de la ...terie. Il paraît, toutefois, que le *Charivari*, feuille émi... spirituelle comme on sait, n'a pas trouvé de coté plai... l'affaire, car, bien qu'il n'ait pas relégué la note du noble napolitain parmi les annonces, il n'a pas, cependant, voulu en assumer la responsabilité en l'insérant dans le corps du journal, et ne l'a placée que dans cette partie de la feuille qui est destinée spécialement aux recommandations de *la pate pectorale de Regnauld* et *du Kaiffa d'Orient*.

Depuis, la même note a été adressée aux journaux graves de Paris, et aujourd'hui nous la retrouvons dans le *Journal des Débats*, mais toujours à cette place modeste où les journalistes prudens ont soin d'insérer les articles connus sous le nom de *réclames*, et qui ne sont que l'énumération des vertus d'un remède ou des qualités d'une marchandise, rédigée par celui-là même qui a intérêt à la vente.

Mais quoi qu'il en soit, puisqu'on semble vouloir plaider la cause devant le tribunal de l'opinion publique européen, nous acceptons volontiers ce champ de bataille.

Selon la note dont il s'agit, la question réduite à ses justes proportions, se résoudrait en des termes très-simples: « des usuriers voulaient faire des dupes, les dupes ont trompé les usuriers. »

La question n'est nullement là, n'en déplaise à l'auteur de la note. Il s'agit de savoir, si les actes du gouvernement napolitain relativement à la Banque *Tavoliere*, emportaient ou non une garantie vis-à-vis les victimes de cet établissement. La note croit démontrer la négative d'un trait de plume, en affirmant que le gouvernement napolitain n'a donné qu'une permission et non pas une autorisation, pour former cette Société industrielle.

Mais les choses ne se sont pas passées comme cela. Un exposé historique succinct, et que nous croyons fidèle, de cette affaire, se trouvait ces jours-ci dans une feuille belge. Nous le mettrons sous les yeux de nos lecteurs pour leur donner d'abord une idée générale de la question dont il s'agit et sur laquelle nous serons à même de jeter, plus tard, de nouvelles lumières, si les réclamations réitérées des ayant-droit auprès du gouvernement de Naples restent infructueuses.

Voici l'extrait de la feuille belge.

« La Banque Tavoliere a été créée à Naples par rescrit de S. M. le roi des Deux-Siciles, le 15 septembre 1834. Elle a été constituée par acte du 6 avril 1835; son capital est divisé en deux séries, la première au capital de 500,000 ducats effectifs, réservés aux nationaux qui constituent la société, la seconde série divisée en 6000 actions est réservée aux étrangers; les porteurs de ces actions ne sont que simples prêteurs à la Banque qui les substitue pleinement aux droits et priviléges auxquels les articles 2, 5, 6, 7 du rescrit royal l'ont elle-même subrogée avec les préférences expresses, que le gouvernement lui a concédées; tout le capital de la première série, ainsi que tout l'actif de la Banque, leur est donné en hypothèque spéciale.

» Les capitalistes belges et hollandais eurent foi dans le gouvernement des Deux-Siciles; ils eurent foi dans un établissement créé par lui et dont il prenait la gestion sous sa responsabilité en obligeant l'intendant du Tavolière de soumettre tous les six mois ses bilans à S. Exc. le ministre des finances; ils eurent confiance dans les administrateurs, puisqu'ils étaient nommés par le gouvernement: ils ne crurent pas, ils ne devaient pas croire que la création de la Banque, Tavolière était *un piége* tendu à leur bonne foi pour leur *enlever impunément* quelques millions. Et c'est cependant ainsi qu'il faut qualifier cette opération, car le capital de la première série donnée comme hypothèque spéciale, aux porteurs des obligations, n'a *jamais existé;* et quand après trois ans d'existence la Banque cessa de satisfaire à ses engagemens et que la majorité des porteurs d'obligations en demanda le remboursement immédiat conformément au traité d'emprunt, le gouvernement, au lieu de venir en aide à la commission nommée par les intéressés, en ordonnant administrativement la liquidation de la Banque Tavolière, ne cessa de l'entraver par toutes sortes de chicanes, de manière que la petite part du capital que des administrateurs infidèles n'avaient pas encore dévorée suffira à peine au paiement des frais du procès que la conduite du gouvernement de Naples oblige les intéressés à soutenir contre leurs débiteurs. »

Maintenant il s'agit de savoir, si l'exposé que l'on vient de lire est conforme à la vérité. Sinon, le gouvernement napolitain n'aura certainement pas de peine à le prouver, et il ne dérogera pas à sa dignité en administrant cette preuve. Mais si les faits rapportés ci-dessus sont exacts, alors nous ne voyons pas sous quel prétexte un gouvernement jaloux de conserver sa réputation d'équité et de bonne foi, pourra se soustraire plus long-temps à l'obligation d'indemniser des malheureuses victimes dont il ne saurait nier que ses propres actes n'aient en grande partie causé la ruine.

Nous lisons dans une lettre particulière de Genève (Suisse) à la date du 8 de ce mois :

« ..... Notre Constituante vient d'adopter l'article du projet de sa commission qui confère les droits civiques aux jeunes gens de 21 ans. Dans notre pays, dans la ville de Genève du moins, il est rare qu'un jeune homme de cet âge ait un état, et plus rare encore qu'il ait une position complètement indépendante; enfin, d'après le Code civil français qui nous a régis jusqu'à présent, un fils ne peut se marier sans le consentement de ses ascendans, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus. Nos révolutionnaires ont présumé néanmoins qu'on était en état d'élire avec discernement des fonctionnaires publics, des députés, des administrateurs, à une époque de sa vie où l'on n'est pas encore censé en état de bien choisir une femme. Peut-être se réservent-ils de faire subir au Code civil un changement correspondant. Les Constitutions, dans les petits états surtout, n'ont pas de nos jours une existence bien durable, et celle à laquelle nous travaillons en ce moment, à supposer même qu'elle naisse viable, ne paraît pas destinée à [illegible] ... revenir plus tard sur cet abaissement de l'âge de la majorité politique. La ... sistera, et ce sera une atteinte irréparable portée à l'esprit ... cial, à la moralité de la jeunesse et à la puissance paternelle ainsi qu'à l'union des familles déjà si déplorablement affaiblie chez nous. L'adoption de cet article de la Constitution est donc à lui seul un fait plus fâcheux que ne le sera celle d'une foule d'autres dispositions écrites dans le projet, qui portent l'empreinte des circonstances présentes et ne dureront pas, il faut l'espérer, plus qu'elles. C'est tout une révolution morale et de la plus pernicieuse espèce; c'est l'insurrection transportée de la rue au foyer domestique, et un encouragement permanent donné à l'insubordination des fils envers leurs pères; car le but de nos législateurs actuels en ceci n'a pu échapper à personne; c'était d'intéresser la jeune génération tout entière à l'œuvre révolutionnaire par une émancipation précoce, propre à flatter son esprit d'indépendance, et de la soustraire à l'ascendant salutaire de ses supérieurs naturels. Un régime à la défense duquel on ose appeler l'inexpérience, l'ignorance et les passions turbulentes du jeune âge peut être jugé par ce seul trait.....

» Nous nous étions long-temps flattés que la nouvelle Constitution ne supporterait pas l'épreuve de la sanction populaire : notre opinion a changé à cet égard. Les mêmes hommes qui ont voté article par article sous l'empire de la peur, une Constitution qui froisse au fond tous leurs sentimens, emploieront ensuite leur influence à la faire accepter. La majorité des citoyens du chef-lieu qui avait pendant quelque temps paru faire preuve d'énergie, se sentant désertée par ses chefs, retombe dans son apathie primitive. Les catholiques ont fait dernièrement alliance avec les radicaux, alléchés par l'espérance que ceux-ci leur ont donnée de les faire admettre au partage du patrimoine des an-

---

FEUILLETON.

LE PUITS DE GRENELLE.

... LA DESTINATION QU'IL REFUSE, CELLE QU'IL RÉCLAME.

...igine de l'eau qui jaillit à Grenelle ne peut plus être douteuse pour ... judicieux. Nous avons démontré, par les lois mêmes de l'hy..., que cette eau, si impétueuse, si abondante, ne peut émaner ... des points de la surface du globe, et que, sans l'entremise de ...tuyaux, recourbés, que l'on ne trouve nulle part dans le sein de ... terrestre, que la main de l'homme peut seule y placer, tout ... impossible.

...ent vertical de Grenelle n'a donc sa source que dans les entrail... ...re : sa véhémence, sa chaleur, ses intermittences, son odeur, ... ses dégorgemens de matières noirâtres, très-divisées, toutes ... l'assimilent aux volcans que la force centrale a ouverts sur ... et à diverses époques; ce qui l'en distingue, c'est que ...point, comme ces volcans, le fruit d'une explosion naturelle et ... mais d'une opération artificielle, qui n'a pu aller chercher ... à la naissance de la région volcanique, le vomissement est ...ment aqueux : l'eau, en effet, occupe principalement l'étage ... dans la région volcanique, puisque toute éruption de volcan ... une forte expulsion de vapeurs.

...ui même, 3 avril, les journaux nous donnent l'information ... trois années se sont écoulées depuis la dernière explosion du ... cette époque, le cratère prit un aspect particulier : il s'y for... ...e d'entonnoir, dont le fond resta long-temps fermé. Il y a ... s'ouvrit, et depuis lors, une fumée blanche, très-épaisse, ... sortir. Dans ces derniers temps, la fumée a pris tout-à-coup ...âtre, ce qui fait prévoir une explosion prochaine; on re...urs, du côté nord de l'entonnoir, de nombreuses crevasses, ... fumée plus épaisse que celle du milieu. »

...aintenant qu'à la base du puits de Grenelle soit placé un ... que celui qui brûle à la base du Vésuve, et, au lieu ... eau, vous aurez une colonne de vapeurs.

... de reconnaître encore une différence essentielle entre le volcan du Vésuve et celui de Grenelle. Le cratère artificiel de celui-ci a reçu, de la main du constructeur, un revêtement cylindrique qui affermit ses parois, tandis que le cratère naturel du Vésuve est exposé, sans défense, aux violentes érosions des matières jaillissantes; ce qui entraîne dans l'informe cylindre, des démolitions brusques, irrégulières, qui, toutes, ne peuvent être lancées hors de l'orifice; les plus massives retombent vers la base du jaillissement et l'obstruent, mais seulement pour un intervalle de temps plus ou moins long, car, en faisant obstacle à l'exercice de la force exhubérante, elles en accumulent tacitement l'énergie et finissent par rendre nécessaire une nouvelle explosion.

On observe à Grenelle des suspensions semblables, mais beaucoup plus courtes, rarement entières et les redoublemens d'évacuation qui les terminent sont très-loin d'être formidables et effrayans comme ceux des volcans naturels. Cette infériorité procède de deux causes : d'une part, comme nous venons de le dire, le cratère de Grenelle est affermi dans presque toute sa longueur, par un tube de métal; en second lieu, la force exhubérante n'ayant à s'exercer en grande partie que sur de l'eau, les matières d'une autre nature, tels que les sables, les cendres, les argiles très-divisés qui s'y mêlent, sont tenus dans un état de suspension qui favorise leur évacuation et prévient leur accumulation concrète.

Il est donc vraisemblable que le jaillissement de Grenelle restera ce qu'il est : un flot ascendant, légèrement variable et à-peu-près permanent. Mais ce qui, dans la substance de ce flot, sera de même à peu-près permanent et légèrement variable, c'est la masse delayée de sables, de cendres, d'argile noire et divisée qui obscurcissent ses eaux. Des corps hétérogènes, dans cet état d'atténuation et de mélange, seront toujours pris sur la dernière couche de l'enveloppe.

Quelle est la constitution de cette couche extrême? La sonde de M. Mulot nous l'a révélé; elle s'y est enfoncée avec une rapidité inattendue, par le seul effet de son poids; et cette sonde, cette grosse barre de fer, d'une longueur de 1,700 pieds, serait descendue plus bas, se serait engloutie dans les entrailles de notre planète, si, à l'instant même où elle venait de percer les dernières couches compactes et résistantes, elle n'avait provoqué le jaillissement, et ne s'était trouvée ainsi noyée dans un torrent d'eau ascendante qui la repoussait, en même temps qu'elle diminuait fortement sa pesanteur.

La dernière couche de l'enveloppe, celle qui succède en profondeur à tous les revêtemens solides de la planète, n'est donc qu'une masse molle, friable, un corps de transition toujours macéré par l'action à la fois chaude et humide de la force centrale; c'est la représentation exacte du *périoste* interne qui, dans le corps de l'homme, du quadrupède, de l'oiseau, tapisse toute la surface intérieure des os caverneux et consolidés. Le grand ossement sphérique, granitique, caverneux, qui forme la charpente générale de l'enveloppe terrestre, est de même tapissé intérieurement d'un périoste intermédiaire entre cette masse durcie qui est en contact avec l'atmosphère, et ce qu'on pourrait appeler la masse médullaire située au centre de la planète, et qui est le foyer continu de combinaisons élémentaires, d'élaborations préparatoires. Le périoste intermédiaire tient le milieu, par sa ... et par son degré de consistance, entre la capsule osseuse et ce que l'on pourrait appeler la moelle vitrifiante. Lorsque, à travers l'épaisseur de la capsule, un puits volcanique est percé, soit avec violence, et du bas vers le haut, par l'expansion irritée, soit paisiblement, du haut vers le bas, par la main de l'homme, ce qui jaillit, au dessus de la surface, c'est de l'eau, des gaz, des vapeurs entraînant des fragmens du périoste qui ne se sont que brisés, triturés, mais qui se sont fondus et convertis en laves brûlantes. Si, comme à Grenelle, la force éruptive n'a été que d'une faible ardeur; si, comme au Vésuve, la force éruptive, partant de beaucoup plus bas, a été d'une extrême impétuosité; les deux résultats, pris à deux sources situées de même, ne se sont ainsi distingués que par l'intensité modérée à Grenelle, excessive au Vésuve, de l'action qui les a projetés. De part et d'autre c'est la couche intermédiaire qui en a fourni les matériaux. S'il en était autrement, si les masses hétérogènes, dont se composent les dégorgemens de Grenelle étaient prises par érosion sur les contours de l'égout inférieur, on aurait raison de craindre l'effondrement prochain de [illegible] toir et des terrains environnans. Depuis quatorze mois que le [illegible] de Grenelle, quoique très-pacifique, comparé à celui du Vésuve, jette à la surface, jour et nuit, une immense quantité de [illegible] de nature solide, un vide menaçant se serait [illegible] qui, en ce point de la capitale, portent les [illegible].

Mais rassurons-nous, et que, [illegible] toutes les études dont le sujet est caché à nos regards, [illegible] de la boussole, du raisonnement, [illegible] sur l'unité du principe et l'analogie de ses effets, [illegible] nous ne saurions plus en douter, le puits de Grenelle est un très-petit volcan artificiel, nous devons lui attribuer, sous de petites dimensions, tous les caractères manifestés par les grands volcans naturels, par le Vésuve, par exemple. Nous connaissons son histoire; Pline fut contemporain et victime de sa première éruption; depuis cette époque, et surtout pendant les premiers siècles qui l'ont suivie, il a lancé, à reprises innombrables, une si grande quantité de matières calcinées, fondues ou pulvérisantes, qu'il en a couvert des plages entières à une grande épaisseur; on sait qu'il a enseveli deux villes consi-

ciens genevois. Les gens timides le deviennent davantage à mesure que le moment décisif approche. Dans le sein même de la Constituante, les héros du 22 novembre appuient leur argumentation d'audacieuses menaces qui demeurent impunies. Ils appelleront encore une fois l'émeute à leur aide, lorsqu'il s'agira de faire accepter la Constitution qu'ils nous préparent. Aucun homme sensé ne croit à la durée de cette œuvre informe, mais elle portera en elle un principe de désorganisation sociale et de mort. C'est tout ce qu'il nous est possible d'affirmer dans ce moment. [illegible] bien habile qui pourrait prévoir quand et de quelle manière se terminera notre douloureuse agonie, à quelle transformation finale nous sommes d'avance condamnés. Puisse au moins l'histoire signaler à la haine des générations futures les noms des hommes qui ont conspiré notre perte !.....

».... En apparence, et jusqu'à ce moment l'ancien gouvernement est encore debout. C'est un acte de dévouement de la part de nos magistrats, de ceux du moins chez qui ce n'est pas un calcul d'ambition pour s'assurer une part au pouvoir sous un nouveau régime. S'ils s'étaient retirés, nous aurions eu à leur place un gouvernement provisoire, dont les chefs de l'émeute du 22 novembre avaient la liste dans leur poche en marchant sur l'Hôtel-de-Ville, et comme ces mêmes conspirateurs avaient aussi leur Constitution faite toute d'avance, il ne nous serait plus resté qu'à l'accepter sans discussion de leur main. La lutte a au moins pu s'établir sur un terrain, il est vrai, fort inégal, et nous n'avons pas eu à subir l'opprobre d'une Constitution imposée par huit ou neuf cents séditeurs à tout un peuple. Enfin, l'attitude passive mais digne de ces honorables chefs de l'état a maintenu jusqu'à présent une espèce d'ordre malgré mille élémens de trouble. On sent toutefois que cette situation est forcée et ne saurait durer. »

Le *Constitutionnel* contient une correspondance particulière, datée de Tunis le 14 mars, dont nous extrayons les passages suivans :

La politique n'est pas tout-à-fait morte à Tunis. On parle toujours de la probabilité d'une expédition turque contre cette régence. Le fait est que le Bey n'est pas sans crainte à cet égard, car il vient de faire une levée de dix mille hommes, qui, jointe à douze mille hommes de troupes régulières qu'il avait déjà, porte son armée à 22,000 hommes, ce qui est beaucoup, vu l'état de ses ressources financières, et pour un pays si riche en territoire et si pauvre en population. Ce sont dix mille bras enlevés à l'agriculture ; ce qui peut porter un grave préjudice à la prospérité du pays. Les Arabes de cette régence ne ressemblent point à leurs voisins de l'Algérie. Ils ont des mœurs beaucoup plus douces et plus pacifiques et une répugnance invincible pour l'état militaire. Le Bey n'a pu réunir qu'avec peine ses dix mille conscrits ; partout les jeunes gens en état de porter les armes fuyaient devant ses recruteurs, pour se réfugier dans ce désert. Dans l'île de Gerby, six cents d'entre eux se sont sauvés avec tant de précipitation, que plusieurs barques qui les transportaient à Tripoli ont chaviré. Quatre-vingts de ces malheureux se sont noyés. Malheureusement ce recrutement avait lieu à l'époque de la récolte des olives, qui n'a pu avoir lieu que très-incomplètement par suite de l'émigration d'une grande partie des travailleurs.

Deux officiers français, M. L., chef d'escadron d'artillerie et M. G. capitaine d'infanterie, envoyés par le ministre de la guerre, sont arrivés à Tunis, pour instruire les troupes du Bey, et ont déjà commencé leurs travaux. Toute l'artillerie de la côte a été réparée, visitée, montée sur des affuts neufs. Tous ces préparatifs de défense prouvent que le Bey n'est pas tranquille sur l'avenir et qu'une expédition turque est toujours imminente. Mais en même temps qu'il se met en état de la repousser si elle a lieu, il cherche à la prévenir par un simulacre de soumission et par des cadeaux. Il vient d'expédier à Constantinople une très-jolie corvette toute couverte de dorures, avec 3 millions de francs en numéraire, et une grande quantité d'objets de prix, tabatières en brillans, armes richement montées pour les ministres et les membres les plus influens du Divan. La corvette et les 3 millions sont pour le Grand Seigneur.

Dernièrement un personnage mystérieux, arrivé à Tunis sous le nom du comte Georges R., Grec de l'île de Cérigo, a donné lieu à bien des conjectures. Cet individu parlant parfaitement le turc, le grec, l'arabe, l'italien, le français et l'anglais, s'empressa dès son arrivée de visiter la ville, la Goulette, de prendre des informations sur les troupes du Bey, sur les ressources du pays, etc. Chacun avait des doutes sur la mission de ce personnage, lorsqu'un soir il fut arrêté par ordre du Bey (trois jours après son arrivée), conduit à la Goulette et embarqué immédiatement pour Malte. Nous apprîmes que c'était un espion turc.

Malgré toutes ces précautions et tous ces préparatifs de défense, nous sommes persuadés que le Bey, livré à lui-même, ne pourrait pas opposer la moindre résistance. A la première apparition des Turcs, toute son armée se débanderait aussitôt : d'abord parce que les Arabes de Tunis, tous agriculteurs, sont de très-mauvais soldats, et en second lieu parce que le Bey est généralement détesté de tous ses sujets. Pour entretenir une si nombreuse armée, il est obligé de faire des avanies, de [illegible] arbitraires, et de créer tous les jours de nouveaux impôts. [illegible] qui le [illegible] de dix pour cent, est porté arbitrairement à quarante pour cent. Le peuple, opprimé, appelle de tous ses vœux une restauration turque comme un terme à ses souffrances.

Le commerce européen est dans la plus grande détresse : malgré le traité du 8 août 1830 qui défend les monopoles, le Bey en a établi sur presque tous les produits. Ses ministres et ses agens accaparent ouvertement pour son compte, les huiles et les laines, les deux plus riches et presque les deux seuls produits de la régence. Nos négocians n'auront bientôt plus une seule branche de commerce à exploiter. Beaucoup de maisons sont en liquidation et se préparent à quitter Tunis. Si le gouvernement français ne prend pas des mesures pour arrêter cette marche progressive du Bey vers la destruction de tous nos droits et de tous nos priviléges, nous n'aurons bientôt plus une seule maison française dans ce pays.

Extérieur.

ITALIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient une lettre de Naples, en date du 25 mars, dans laquelle on lit ce qui suit :

« Dans les derniers temps, il s'est élevé entre notre gouvernement et celui des Pays-Bas, une contestation au sujet *della Banca del Tavoliere di Puglia*. Cette affaire commence à prendre un caractère tout-à-fait sérieux. Plusieurs maisons hollandaises sont intéressées pour des sommes considérables dans cette Banque ; les actionnaires néerlandais, qui perdent jusqu'aux capitaux avancés (et il s'agit de millions de ducats), demandent à être dédommagés, et se sont adressés au gouvernement de leur pays, pour qu'il fasse les démarches nécessaires à cet effet auprès du nôtre, qui avait autorisé la fondation de ladite Banque. Le cabinet de La Haye demande que cette affaire soit soumise à une tierce puissance, que l'on choisirait comme arbitre, et qui en déciderait (1) ; mais il paraît que notre gouvernement ne veut pas se soumettre à une pareille décision. Cette question finira probablement par un procès, dont il est difficile de prévoir l'issue. »

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 7 avril :

Suivant une communication du consul-général britannique à Trieste, le gouvernement des Iles Ioniennes rendra libre, à partir du 1er juin prochain, le commerce des grains qui était jusqu'ici un monopole.

BAVIÈRE.

On écrit de Munich, le 8 avril :

« Ce matin, le comte de Lerchenfeld, notre nouvel envoyé près de la Diète germanique, a quitté cette ville pour se rendre à Francfort.

» M. Pageot, secrétaire d'ambassade de France, est arrivé ici, se rendant à Vienne. On sait que sa mission se rapporte aux affaires d'Espagne. »

SUISSE.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

« Lausanne, 10 avril 1842.

» Les communications diplomatiques faites en dernier lieu au *Vorort* de la part de l'Autriche et de la Russie forceront la Diète de couler à fond cette année l'affaire des couvens Argoviens. Comme elles se réduisent à des notes quasi confidentielles, nous sommes mal placés pour en apprécier exactement le contenu, et ne sommes malheureusement renseignés à cet égard que par les feuilles bernoises et leurs échos. Au dire des uns, ces notes ne seraient que des échanges de politesses, des réclamations de pure forme, auxquelles il suffirait de répondre par des accu[illegible] ception en termes convenables, sans se mettre en peine [illegible] ner suite. Selon d'autres, au contraire, ce serait des [illegible] tions de guerre conditionnelles, auxquelles la dignité Suisse exige qu'on ne réponde qu'en appelant la nation entière sous les drapeaux. Nous sommes tentés de croire que [illegible] triche, en faisant appuyer cette année ses justes réclamations par la Russie, ne veut que ne pas les laisser périmer [illegible] d'être en mesure de [illegible] avec efficacité l'année prochaine quand le Directoire fédéral et la Diète siégeront à [illegible] ne. Jusqu'à ce que cette translation s'opère, il y a peu d'espérance de faire arriver la question des couvens à une solution convenable par la simple voie des négociations, et l'A[illegible] ne se déciderait sans doute qu'à la dernière extrémité à re[illegible] vis-à-vis de la Suisse à des moyens de coërcition quelcon[illegible] tandis qu'en temporisant sans faire abandon de ses droits, [illegible] est à-peu-près assurée d'obtenir plus tard gain de cause.

» Il règne dans ce moment beaucoup d'agitation dans [illegible] ton du Valais, à l'occasion d'un mandement lancé par l'é[illegible] de Sion contre l'association anarchique de la *Jeune Suisse*. [illegible] clergé valaisan, continuellement outragé et menacé par les [illegible] bres de cette Société, a cru devoir employer contre eux [illegible] spirituelles qui sont en ses mains. Il peut avoir, dans cette [illegible] sion, manqué de prudence, attendu que la faction qu'il [illegible] est depuis long-temps à la recherche de prétextes pour [illegible] de renverser l'autorité du clergé et le dépouiller de ses [illegible] toutefois, il était pleinement dans son droit, et l'a exe[illegible] courage. Cet acte de vigueur a remis aux prises les deu[illegible] qu'une paix plâtrée avait paru rapprocher il y a deux [illegible] menaces des révolutionnaires du Bas-Valais, les habita[illegible] haut pays ont répondu par des menaces. Si la querelle [illegible] s'envenime, une réaction sera inévitable, et aboutira [illegible] nier résultat à la séparation des deux parties du canton [illegible] arrangement ne calmera pas complètement les dissiden[illegible] qu'il est des localités importantes dans le Bas-Valais qui [illegible] vent le plus grand attachement pour l'ancien régime, et [illegible] reront soumises, par suite du partage, à un gouverneme[illegible] tre lequel elles ont naguère combattu. »

(1) Nous ignorons si cette assertion de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg est exacte. (*Réd. du* J. de La Haye.)

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 11 avril, annonce l'arrivée à [illegible] de lord William Russell, général-major au service de la [illegible] Bretagne, venant de Londres.

— Le prince et la princesse Nicolas Esterhazy, sont ar[illegible] 9 avril à Bonn, se rendant de Londres à Vienne.

DANEMARCK.

On mande de Copenhague, le 4 avril :

« S. M. le roi a nommé président de la chancellerie des [illegible] de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg, le cham[illegible] comte Joseph de Reventlow-Criminil, jusqu'ici bailli [illegible] bourg. Le comte est arrivé ici hier par le pyroscaphe *Chré[illegible]*

» Ensuite de la nomination du conseiller intime [illegible] ces Œsted (qui du reste conserve ses fonctions de pr[illegible] général), aux fonctions de ministre d'état privé, le co[illegible] de conférences Lange a été chargé des fonctions de rap[illegible] pour la chancellerie danoise, dans le conseil-d'état privé.

PORTUGAL.

On a reçu à Londres, des nouvelles de Lisbonne, [illegible] du 4 avril. La nomination du duc de Palmella, comme p[illegible] tentiaire pour négocier avec l'Angleterre, le traité de co[illegible] et celui relatif à la traite, avait été formellement ratifié [illegible] conseil-d'état. Le projet du traité de commerce avait [illegible] par lord Howard de Walden, et une conférence avait [illegible] lieu, entre le ministre britannique et le plénipotentiaire [illegible] gais ; cette conférence aurait été de la nature la plus sati[illegible]

ESPAGNE.

(*Extrait de l'*Eco del Comercio *du* 5 :)

Si le contre-ordre donné par le gouvernement franç[illegible] frontière des Pyrénées est vrai, on peut juger par là de [illegible] cérité du cabinet des Tuileries, qui n'a pas tardé long[illegible] se repentir d'avoir pris une bonne décision. Le mot de [illegible] est exact, car en donnant l'ordre d'interner, il devait cr[illegible] les réclamations de notre gouvernement étaient fondées [illegible] nous persuadera difficilement qu'une telle croyance se [illegible] sipée en quelques jours. Tout cela nous met dans la néce[illegible] répéter que nous ne devons nous fier qu'à nos propres [illegible] pour soutenir nos institutions et pour exercer la plus stri[illegible]

---

désables. Cependant, en aucun point des contrées adjacentes au cratère, le sol n'est tombé, par effondrement, au-dessus de la surface précédente ; partout au contraire, il s'est exhaussé par la succession du recouvrement ; il en a été ainsi de l'Etna, et de tous les volcans en exercice, tous ont produit l'exhaussement et non l'affaissement des plages environnantes.

Et les tremblemens de terre les plus formidables, celui de Lisbonne, celui de la Calabre, ceux des Antilles, ces terribles commotions volcaniques, étouffées à plus ou moins de profondeur au-dessous de la surface, déplacent des rochers, renversent des édifices ; mais n'entraînent nulle part la dépression du terrain.

D'où l'on doit conclure que les travaux des volcans ne creusent point de cavités dans le sein des couches consolidées ; ils ne prennent les matériaux de leurs vomissemens, que dans ce périoste interne, dans cette couche intermédiaire, étendue sous toute la surface intérieure de l'enveloppe, liée à elle-même dans tous ses points, cependant se prêtant avec facilité aux ruptures de sa substance, mais réparant presque aussitôt ses pertes, par ses rapports continus avec les deux grandes masses, de nature opposée, l'une calme et concrète, l'autre tumultueuse et divisée, dont elle fait la transition et le lien.

Nous n'avons donc nullement à craindre que, par l'action souterraine du volcan de Grenelle, Paris s'engloutisse, les bâtimens même de l'abattoir conserveront leur solidité ; les pauvres animaux que l'on y rassemble pourront y jouir, en toute sécurité, de leurs derniers beaux jours. Mais ce n'est pas tout ce qu'il fallait aux désirs de la grande ville, à ses besoins, à ses espérances ; on lui avait promis une eau limpide ; l'obtiendra-t-elle ? Non, non, trop vraisemblablement. D'une part, la force qui projette l'eau de Grenelle est essentiellement convulsive ; d'un autre côté les matières hétérogènes que cette eau entraîne, appartiennent essentiellement à une région de mollesse et de facile incohérence. Nous l'avons montré : la colonne aqueuse qui jaillit à Grenelle, a pour image exacte, la colonne de fumée, variable et confuse, qui, par le canal d'une cheminée, jaillit d'un foyer en pleine activité. Toute fumée de ce genre, toute vapeur de combustion, mêle plus ou moins de corpuscules hétérogènes à l'eau dont elle se compose ; la forme, la nature, l'épaisseur du canal qui conduit cette vapeur fuligineuse ne fait rien à sa composition.

Ce n'est donc pas un tube de nouveau diamètre, de nouvelle matière, de plus grande force, qu'il importerait d'adresser au périoste géologique ; c'est un filtre horizontal qu'il faudrait pouvoir étendre, dans les couches inférieures de l'enveloppe, en travers de la ligne verticale que l'eau de Grenelle est appelée à parcourir. A cette condition seule, l'eau ascendante arriverait pure et limpide comme elle arrive à Saint-Ouen, à Saint-Denis et à l'orifice extérieur de tous les puits artésiens de petites dimensions. Une telle précaution étant impossible, l'eau du puits de Grenelle sera toujours plus ou moins bourbeuse, et si l'on persiste à insérer un second tube dans le tube primitif, on bravera, presque sans fruit, bien des fatigues, des dangers, des catastrophes même. Récemment, le 6 mars, pendant la crise que, dans l'article précédent, nous avons racontée, si un nouveau tube s'était déjà avancé dans les profondeurs de l'excavation, l'effrayant désastre du 6 octobre se serait inévitablement renouvelé.

Ces deux crises, celle du 6 octobre et celle du 6 mars, ont eu chacune pour précurseur, une suspension de jaillissement pendant laquelle se préparait un mouvement d'irritation extrême. C'est ainsi que, dans l'atmosphère, le calme plat est toujours suivi d'une tempête. Qu'arrivera-t-il donc si, pendant que M. Mulot travaillera à descendre son nouveau tube dans toute la longueur de l'excavation, il survient encore une suspension de jaillissement ? Au retour du torrent, le nouveau tube sera *peut-être* mutilé, broyé, comme l'a été son prédécesseur. Je dis *peut-être*, parce que je cherche, autant que je puis, des considérations rassurantes, et que le tube de M. Mulot étant d'un fer beaucoup plus épais, beaucoup plus dur que le cuivre du tube précédent, résistera peut-être davantage à la secousse volcanique, la dominera peut-être, mais ce n'est là qu'une possibilité fort éloignée encore de la certitude. La colère volcanique n'est-elle pas, dans la nature, ce qui doit imprimer le plus d'épouvante ? Qu'est-ce donc, à l'origine du monde, que la guerre des Titans contre les Dieux ? Sans doute, les Titans ont beaucoup perdu de leur puissance ; mais ne frémissent-ils pas encore dans les entrailles du Vésuve ? et, je le répète de nouveau, n'ont-ils pas, à Grenelle, le 6 octobre, écrasé un corps métallique, que l'on avait soumis d'avance à une pression de vingt atmosphères, sans qu'il en fût le plus légèrement affecté ! Y a-t-il là de quoi nous donner tant d'assurance contre les Divinités infernales ?

Mais laissons les images mythologiques, quoique d'une ingénieuse vérité ; parlons de préférence le langage de la science positive. Un corps solide, d'un très-long volume et d'une très-grande surface, un tube de fer que l'on veut faire descendre 1,700 pieds de profondeur, en le contraignant de croiser, dans sa marche, un torrent ascendant d'une très-forte véhémence, ne peut qu'éprouver une répulsion indéfiniment croissante ; et si le torrent s'arrête pendant quelques instans, mais pour revenir presqu'aussitôt à la charge avec un surcroît d'énergie, reculera-t-il sous le simple poids d'un corps étranger ? Non, il le rejettera avec violence et s'il ne peut s'en délivrer il l'écrasera sans pitié. Irez-vous alors chercher de nouveau, jusqu'à la profondeur de 600 pieds, les débris du cadavre ? Et puisque vous lui aviez donné plus de masse, plus de corps qu'à votre tube de cuivre, pourrez-vous de même le retirer ? Et si vous êtes [illegible] d'y renoncer, que deviendra votre ouvrage merveilleux, votre ad[illegible] puits de Grenelle, dont vous attendiez pour [illegible] de servic[illegible] vous tant de gloire ? Faudra-t-il qu'il périsse ignoblement dans l[illegible] dre et l'abandon ?

Et enfin si, par confiance dans le génie mécanique de M. Mulot, [illegible] espérons qu'il réussira dans sa tentative ; s'il parvient, en réalité, [illegible] cer son tube de fer dans toute la longueur de l'excavation qu'il a [illegible] qu'y aura-t-il de gagné ? L'eau ascendante dégorgera-t-elle moins [illegible] bles, moins de cendres, moins d'argiles divisés ? Non ; car le [illegible] fer plongera dans une couche qui en est essentiellement compo[illegible] toute amélioration, le torrent ascendant aura diminué de diam[illegible] pour cette raison, sera devenu plus élancé. En est-ce assez po[illegible] ser à d'immenses désastres ? Quel homme sage ne conseillera [illegible] rêter ?

S'arrêter ! il faut donc étouffer le jaillissement de Grenelle [illegible] n'étant que dispendieux et inutile ? Etouffer le jaillissement [illegible] Je ne sais si cela serait possible ; je sais du moins que ce serait [illegible] mage ; un phénomène si merveilleux ! Mais pourquoi le cond[illegible] me inutile ? Si l'on ne peut en attendre une eau épurée, app[illegible] usages civils et domestiques, ne peut-on trouver en sa fave[illegible] emplois pour lesquels l'état habituel de l'eau jaillissante ces[illegible] un inconvénient, deviendrait même un avantage ? Il en est [illegible] présentent naturellement.

En premier lieu, il n'est pas de moteurs plus appréciés pa[illegible] niciens que les chûtes d'eau ; et, sous ce rapport, nous avons [illegible] vre le jaillissement de Grenelle. Tout amateur de grands ef[illegible] sa cascade l'année dernière, n'a pu l'oublier. Elle défonçait le [illegible] recevait ; sa hauteur cependant n'était que de quarante pieds [illegible] lot, après lui avoir accordé quatre-vingt pieds, aurait pu [illegible] vantage en lui laissant encore une puissance d'impulsion [illegible] Que d'usines, que de moulins accepteraient le secours d'un [illegible] cours invariable, nuit et jour, été et hiver ! Et qu'importera [illegible] rence plus ou moins séduisante du torrent qui le fournirait, [illegible] l'effet de chute étant produit, et l'eau arrivée à la surface, [illegible] quoi ne la dirigerait-on pas en ruisseaux paisibles vers une [illegible] celle de Grenelle, par exemple, qu'elle fertiliserait par sa [illegible] ses dépôts ? Ne sait-on pas que les champs les plus féconds [illegible] ont reçu des engrais d'origine volcanique ?

Second emploi d'une plus grande valeur, à mes yeux [illegible]

Supposons que l'on eût choisi le centre du Champ-de-[illegible]

contre nos ennemis. Alors nous n'aurons plus à craindre ... incessantes et ils resteront seuls avec l'appui plus ... direct des étrangers opposés au bien-être de l'Espagne.

(*Extrait des réflexions d'*El Castellano *du* 5.)

... assigne diverses causes probables à la détermination que ... de prendre le ministre de l'intérieur de France au sujet des ... de la frontière. D'après le *Correo Nacional*, la question ... n'y serait pas étrangère; ensuite l'animadversion chaque jour plus déclarée contre le commerce français; et enfin la ... couverte qui vient d'être faite que toutes ces *forces de conspi*... dont on a tant parlé, n'étaient que des inventions et des ... etés; car les agens espagnols pour tromper le gouverne... français, avaient mis sur la liste de ceux qui intriguaient ... frontière et qui devaient être internés, le fameux Avira... qui est à Genève depuis plus de cinq mois, et quelques ... qui depuis plus de trois mois sont rentrés en Espagne ... l'autorisation voulue. Le consul d'Espagne à Bayonne a fait ... efforts pour faire révoquer cette décision; mais il n'a pu ... venir.

El Correo Nacional, du 5 avril, représente le gouvernement ... étant placé dans l'alternative la plus critique. D'une ... la Catalogne qui se lèverait comme un seul homme si le ... ère prononçait sur le traité de commerce des paroles mal ... ites et de l'autre l'Angleterre, unique appui du cabinet ... si elle était mécontente, abandonnerait les ministres à leur ... e.

Eco del Comercio du 5 avril, fait observer que la réponse ... interpellation de la nature de celle que veut faire M. San... Silva, relativement au traité de commerce doit être très-... ée. La confirmation prématurée des vœux de M. Sanehez ... alarmerait certains intérêts de la Catalogne et un refus for... ... serait de grands dégoûts dans les Andalousies, dans le ... e de Valence, dans les Castilles et sur d'autres points, ... des intérêts sont contraires à ceux de la principauté.

Nous avons des correspondances de Madrid, en date du 6 ... L'interpellation de M. Sanchez Silva a eu lieu dans la ... de la Chambre des Députés du 6 avril. Représentant des ... ts du commerce des vins de la riche Andalousie, ce dé... ... sommé le ministère de présenter enfin des projets de loi ... céréales et les cotons. Le ministre des affaires étrangères, ... ent du conseil, M. Gonzales, a répondu que le gouver... ... connaissait ses devoirs, mais que la présentation de tels ... ne pouvait se faire en un jour, attendu la gravité des ... engagés dans la question. Du reste, le gouvernement ... jamais ne sacrifiera les intérêts du pays à aucune influence ... ère, s'efforce d'obtenir la diminution des droits d'expor... ... des produits espagnols. C'est la pensée qui préside ainsi ... patriotisme le plus pur à tous ses actes: comme on devait ... endre, cette interpellation n'a abouti à aucun résultat: ... ent des députés catalans ont fait entendre d'énergiques ... ations contre tout projet de traité de commerce avec ... terre. Cette horreur des Catalans pour tout traité de ... erce avec l'Angleterre n'est pas chose nouvelle.

... parle toujours des projets de retraite du ministre Surra y ...

ANGLETERRE.

... 11 avril, S. M. la reine a tenu, au palais de Buckingham, ... chapitre du très-noble ordre de la Jarretière. A cette occasion ... de Buckingham, le duc de Beaufort, le marquis de Sa... ... et le duc de Cleveland ont reçu les insignes de cet illus... ... ordre. A l'issue du chapitre, S. M. la reine, assise sur son ... a reçu une Adresse de la corporation de la cité de Lon... ... contre les lois sur les céréales. Cette Adresse lui a été ... tée par le lord-maire accompagné d'une soixantaine de ... res de la cour du conseil commun.

Le 13 avril, le baron de Brunow, ministre de Russie a ... une fête splendide au duc de Wellington et à sir Robert ... Environ 500 invitations avaient été faites pour cette su... ... fête.

Dans la Chambre des lords, séance du 12 avril, lord Mel... ... ne a annoncé, que lorsque la Chambre se formera en comité ... jet du bill relatif à l'importation des céréales, il proposera ... oit fixe, ce droit étant plus avantageux qu'une échelle ... le. La même Chambre a admis la seconde lecture du bill re... ... aux billets de l'Échiquier. Ce bill devait être examiné en ... é, dans la séance du 14.

Dans la séance du 11 avril la Chambre des Communes a ... mé les débats sur les résolutions de lord John Russell, con... ... *come tax*. M. T. Duncombe a aussitôt présenté une pétition contre cet impôt. Le président (*speaker*) ayant demandé l'admission de la pétition, sir Robert Peel s'est levé et a repoussé cette admission par le motif que depuis 150 ans, il est d'usage de ne pas admettre de pétitions contre une taxe qui est en discussion dans la Chambre. Cette assertion a été soutenue par sir James Graham et le chancelier de l'Échiquier. L'opposition de son côté a demandé l'abolition de cet usage. L'admission de la pétition a finalement été rejetée par 222 voix, contre 221. Majorité pour le ministère 1. Dans la séance suivante l'honorable W. Cowper, dans le but d'en finir avec cet usage, puisque la Chambre n'avait repoussé la pétition présentée par M. T. Duncombe, qu'à la majorité d'une seule voix, a présenté à son tour une pétition de Hertford, contre l'*income-tax*. Cette présentation a donné lieu à des débats qui ont ensuite été ajournés jusqu'au 15.

Les débats sur les résolutions de lord John Russell ont été repris, dans la séance du 12, et ont été de nouveau ajournés jusqu'à la séance du lendemain. On croyait qu'alors la Chambre terminerait les débats.

— Le marquis de Tweeddale a été nommé gouverneur de Madras, et commandant-en-chef des troupes dans cette présidence. Le marquis a servi avec beaucoup de distinction, dans la Péninsule, sous les ordres du duc de Wellington.

— Le gouvernement a reçu la nouvelle de l'heureuse arrivée de lord Ellenborough, aux Indes. Peu après son arrivée à Madras, S. S., accompagnée des chefs des divers départemens, a inspecté le navire *Lady Flora* qui avait été équipé pour transporter 5 à 600 hommes de troupes en Chine.

— On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Les déplorables nouvelles de l'Afghanistan ont soulevé une singulière demande de la part de quelques-uns de nos confrères : une enquête sur la conduite du général Elphinstone. Or, quand nous aurons délivré le général Elphinstone et ses compagnons des mains des Afghans, et que nous connaîtrons plus en détail les causes qui ont amené la capitulation de Caboul, la prétendue violation des stipulations de cette capitulation par les Afghans, le massacre de l'armée anglo-indienne, et la capture de son chef et de quelques-uns de ses officiers subordonnés, il sera temps assez de parler d'une pareille enquête. Aujourd'hui notre ignorance de ces faits, doit en effet nous faire abstenir d'une pareille demande précipitée. »

— La même feuille dit : Nous apprenons que la nomination de sir G. Arthur au gouvernement de Bombay n'a été sanctionnée qu'avec beaucoup de regret par la Cour des directeurs. La nomination est très-impopulaire dans la Cité, de la part des maisons qui font des affaires avec les Indes.

— Le paquebot *Quebec*, a appareillé de Londres, le 8 avril, pour New-York, ayant à bord 200 passagers qui émigrent aux États-Unis et au Canada.

— Le gouvernement a nolisé deux grands navires la *Duchess of Argyle* et la *Lady Gifford* pour conduire, au commencement de juin, des tisserands sans ouvrage de Paisley, de Greenock à la Nouvelle-Zélande.

— On lit dans le *Standard* : Le duc de Marlborough a été nommé lord-lieutenant et *Custos Rotulorum* du comté d'Oxford, en remplacement du comte de Macclesfield, décédé. Nous apprenons que le lord-maire de Londres (l'*Alderman* Pirie) ne tardera pas à être créé baronnet.

— Le *Calcutta Englishman*, du 16 février, reçu par la malle de Falmouth, annonce que la nouvelle a été reçue à Lahore, le 27 janvier, portant qu'Ukbar Khan avait marché avec des forces nombreuses sur Jellelabad, et qu'ayant rencontré les troupes britanniques dans la plaine, il avait été livré une bataille, dans laquelle lui et un grand nombre d'Afghans avaient été tués. Le *Standard* fait remarquer que, bien que l'*Englishman* soit un journal ordinairement bien informé, cette nouvelle a besoin de confirmation, attendu que des lettres d'une date plus récente n'en parlent pas.

— Le *Scotsman* publie l'extrait suivant d'une lettre de Bellary (Indes), le 22 février : « Wild s'est frayé un passage jusqu'à Ali-Musjeed, avec quatre régimens d'indigènes ; je désire sincèrement qu'il puisse sauver Sale, et qu'il ne ne soit pas lui-même taillé en pièces. »

— Pendant la semaine finissant le 7 avril, il a été exporté du port de Londres, la quantité de métaux précieux que voici :

Argent monnayé . . .	Maurice	20,183 onces.
Id.	Rotterdam.	34,000 »
Id.	Pernambuco. . . .	4,500 »
Id.	Calais	100,000 »
Argent en barres. . . .	Rotterdam.	95,000 »

— Le *Standard* rapporte les détails d'un meurtre horrible qui vient d'être commis à Putney-Heath dans le hameau de Roehampton. Un homme du nom de Daniel Good, cocher depuis deux ans au service de M. Shiell, est soupçonné d'en être l'auteur. Le crime a été caractérisé par des circonstances épouvantables. Le corps de la victime a été retrouvé dans une écurie; la tête, les bras et les jambes étaient séparés du tronc, la tête avait été brisée; les entrailles retirées du corps mutilé de la manière la plus effroyable. Voulant faire disparaître les indices qui pouvaient le trahir, le meurtrier avait cherché à brûler sous un feu de paille la tête et les mains de la victime. Les chirurgiens ont déclaré que le corps devait appartenir à une femme de 24 à 26 ans qui n'avait jamais été mère; mais était-elle en état de grossesse à l'époque de sa mort, c'est ce qu'il était impossible de déterminer, par suite des mutilations pratiquées même dans l'intérieur du corps.

Le meurtrier dont le signalement a été donné à la justice est un Irlandais de 46 ans. Il est difficile de reconnaître la victime: on n'a pas retrouvé la moindre parcelle de ses vêtemens. Un fermier de Putney prétend avoir vu Good avec une jeune femme. Le fils de cet homme, âgé de 11 ans, a dit que depuis deux années il demeurait avec une femme que son père appelait sa sœur. Dimanche dernier, son père avait amené cette femme, disant qu'il lui avait trouvé une bonne place. L'enfant ne peut rien ajouter: il n'a plus revu cette femme. La police croit être sur la trace du meurtrier. Good a pris deux voitures dont la dernière l'a conduit à l'embarcadère du chemin de fer de Birmingham. Il était si pâle, que le cocher lui a demandé s'il ne serait pas malade; il a répondu que des amis l'avaient fait trop boire.

Le meurtrier, dit le *Globe*, n'a pas encore été arrêté. On croit qu'il s'est embarqué pour New-York.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 2 avril, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

Tous les essais du ministère britannique pour faire accepter par la France le projet du mariage d'un prince de Cobourg avec la reine Isabelle d'Espagne ont échoué contre la fermeté de notre cabinet. Celui-ci, cependant, a été tellement alarmé par les démarches des Anglais qu'il a résolu de députer à trois différentes cours, des envoyés chargés de la mission spéciale de déclarer que la France ne souffrira jamais, qu'elle empêchera même par tous les moyens en son pouvoir, qu'un prince de Cobourg obtienne la main de la jeune reine. M. Pageot est déjà parti la semaine dernière pour Vienne, chargé de cette mission. Des envoyés spéciaux doivent partir aussi pour Berlin et pour St.-Pétersbourg. Suivant d'autres nouvelles, M. Pageot se rendrait immédiatement de Vienne à Berlin pour remplir la même mission à la cour de Prusse. Il semble donc que notre cabinet persiste dans sa déclaration qu'un Bourbon de la ligne espagnole, de la ligne napolitaine ou de celle de Lucques doit seul être l'époux de la jeune reine, et qu'il proteste contre toute autre combinaison. Je crois, au reste, qu'à l'exception de l'Angleterre, aucune puissance n'adoptera la combinaison Cobourg. Le choix d'un membre d'une maison princière a trouvé plus de faveur dans quelques endroits.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 14 avril :

Il s'est passé hier à la séance de la Chambre des Représentans une scène des plus indécentes. Des interpellations y étaient adressées au ministre des travaux publics sur le chemins de fer. A cette occasion un débat extrêmement vif s'est élevé entre MM. Dumortier et Rogier. M. Dumortier, membre de la commission des tarifs du chemin de fer, en répondant à ceux qui trouvent le tarif nouveau trop élevé, a fait observer que c'est par suite de l'augmentation des dépenses occasionées entr'autres par la circonstance que M. Rogier, avant de quitter le ministère avait nommé en un seul jour 224 employés. Cette assertion a donné lieu au colloque suivant que nous empruntons textuellement du *Moniteur Belge* :

M. Rogier : C'est inexact. Vous le savez bien, puisque vous étiez présent à la section centrale lorsque la chose a été expliquée.

M. Dumortier : Nous avons établi qu'avant de quitter le ministère vous avez nommé une nuée d'employés, que vous avez fait un testament politique dont le trésor a été la victime. D'ailleurs, si je voulais vous attaquer, je pourrais dire bien d'autres cho-

---

... de Paris où il serait le plus convenable de creuser un puits artésien ... que les conditions géologiques de ce point se fussent trouvées les ... que celle de l'abattoir. La forge, également portée à la profondeur de 1,700 pieds, aurait également amené le jaillissement impétueux ... d'eau imposante, mais également chargée de corpuscules ... divisés, volcanisés. Si, de bonne heure, leur aspect et leur ... avaient tellement flétri le phénomène qu'on l'eût abandonné ... Que serait-il arrivé? Le voici : L'eau artésienne, ne ces... se verser circulairement autour de l'axe de son jaillissement et ... d'aucun côté une pente rapide et déterminée, aurait distribué ... les dépôts, de manière à en charger plus particulièrement ... du cratère qu'elle aurait ainsi élevé par degrés, en s'élevant ... elle-même au-dessus de l'entassement qu'elle aurait produit. ... si que, par le progrès du temps, se serait formé, sous les yeux ... tans de l'École militaire, un petit môle volcanique, ayant ... s'exhausser lorsque l'eau souterraine aurait cessé de pouvoir le ... et, bien avant cette époque, aurait commencé, sur ses flancs, ... paisible d'une végétation verdoyante; le centre du Champ-de-... ... ait reçu sans travail un pittoresque monument.

... à Grenelle un monument semblable, et plus régulier, peut ... non dans la cour de l'abattoir, mais à une petite distance, ... de la place qui le précède, à ce rond-point d'où l'on est, en ... en face des Invalides et de l'École-Militaire; rien ne serait ... que d'y conduire l'eau du puits, horizontalement, par un tube ... dans le sol à quelques pieds de profondeur. Arrivé au rond-point, ... s'élèverait par un angle droit, et dominerait légèrement le pavé ... l'eau jaillirait par ce nouvel orifice, et avec un peu moins ... que sous l'atelier de M. Mulot; le trajet horizontal aurait un peu ... véhémence; elle serait cependant assez énergique pour exhausser ... de soixante pieds, puisque l'année dernière, après l'avoir ... quatre-vingt-deux pieds, elle sollicitait plus d'exhaussement ... c'est au jaillissement lui-même qu'on laisse le soin de fixer, ... temps, le point de sa plus grande élévation. Comme, dans le ... Mars, ce serait graduellement, et par la succession de ses ... construirait son propre canal vertical, que successivement, ... intérieurement d'un tube métallique, afin d'en maintenir ... aurait en même temps l'attention soutenue de distribuer, ... également possible, sur les flancs du cône naissant, l'eau ... les dépôts, afin que le jaillissement s'écoulant en cloche ... ne pût, sur aucune face, creuser de profonds ravins; et l'on ... effacer à l'instant chacun de ceux qui commencerait à se former; pour cela on ramenerait vers le cône les dépôts qui tendraient à s'en écarter. Chaque jour, le jaillissement lui-même se prêterait avec plus de facilité à la répression de sa divergence; le cône augmenterait progressivement de consistance et de dimension; le temps arriverait, bientôt peut-être, où, pendant que sa base et ses étages intermédiaires, se couvriraient d'une végétation puissante, on verrait encore sortir du sommet un jet affaibli par la hauteur, qui s'épanouirait mollement sur toute la surface extérieure, et en féconderait les productions. Le goût de l'homme s'appliquerait à la distribution de cette vitalité innocente, on aurait, sous les regards, une pyramide d'eau et de verdure. Que de charmes et d'éclat! Auprès d'elle que serait l'obélisque de Sésostris? Une pierre froide ne disant rien à la pensée. La pyramide de Grenelle parlerait à toutes les ames qui joignent la faculté de méditation au sentiment de la nature.

Je m'adresse aux ames de ce genre; je leur confie le vœu que je viens d'exprimer; qu'elles m'aident à obtenir un monument plein d'intérêt en remplacement d'un effort de contraction qui serait au moins stérile. Des hommes très-honorables par leurs intentions et leur savoir, donnent en ce moment au jaillissement de Grenelle une destination municipale, qui serait très-utile sans doute, mais que lui-même refuse en montrant, par une expérience déjà de quatorze mois, qu'il manquera toujours de l'une des conditions que l'on attendait de lui; il a d'ailleurs rempli toutes les autres, l'abondance, la chaleur, la force, à un degré que l'on était loin d'attendre; et c'est pour cette raison même que la limpidité ne pouvait être son apanage.

Sa destination réelle était bien grande, disons même bien magnifique : c'était de révéler à l'esprit humain, le fait initial, l'*Expansion* universelle, origine de tous les mouvemens. C'est pour cela que la nature a choisi la ville de Paris, le chef-lieu de l'intelligence humaine, pour y établir le premier jet vertical en commerce immédiat avec le grand foyer de l'expansion terrestre. Voilà un privilège que le peuple de Paris ne doit point répudier, que, par reconnaissance, il doit au contraire mettre en évidence claire et permanente. Le monument que j'indique acquitterait ce tribut. Pendant tout le temps qu'il mettrait à se former, ensuite à s'affermir, à se décorer, sous la direction de l'homme, d'un vêtement d'arbustes et de fleurs, c'est toujours le principe de tous les mouvemens qu'il mettrait en œuvre sous les yeux de ses admirateurs; il semblerait leur dire : l'action vitale qui vous anime, ainsi que tous vos semblables, ainsi que le genre humain, ainsi que l'univers, je vous la montre dans son exercice le plus simple, dans la tendance universelle de tous les êtres, à l'Expansion indéfinie; que ce soit là le point de départ de votre pensée. En le suivant sur toutes les lignes qui en découlent, vous arriverez graduellement, sans efforts, au savoir le seul vrai, le seul facile, au savoir universel.

Simple est la vérité, l'erreur toujours obscure;
Tout expliquer, c'est tout unir.

Azaïs.

P. S. 9 avril. — Depuis que ces lignes sont écrites (à la fin du mois dernier), de nouveaux et pressans motifs sont venus d'insister sur leur objet. Le jaillissement de Grenelle semble avoir pris à tâche de montrer combien il lui est impossible de donner ce qu'on lui demande : une eau limpide. Ses dégorgemens de matières noirâtres, divisées, calcinées, augmentent sans cesse. Le réservoir qu'elles ne remplissaient d'ordinaire qu'en dix ou douze jours, a été plein en trois jours, du samedi 2 avril au mardi suivant. Il est évident que si un tel effet devait cesser un jour, au lieu d'augmenter, il diminuerait graduellement.

Comme l'opération du nouveau tubage va être commencée, comme ce que l'on peut en espérer de plus heureux, c'est qu'elle soit inutile, comme tout porte à craindre, au contraire, qu'elle ne soit funeste, je sens le devoir d'exprimer le plus hautement qu'il me soit possible mes craintes et mes pensées. J'adresse à l'Académie des Sciences une copie de mon écrit; je la sollicite de peser les faits, leur nombre, leur importance, leur opiniâtreté surtout. Quatorze mois de durée, sans autres relâches que des intermittences périodiques, toujours suivies de fortes éruptions! Qu'attendrait-on encore?

Que l'Académie use de son crédit sur l'opinion, qu'elle prévienne une tentative que personne n'hésitera à considérer comme une ... imprudence, qu'elle invite M. Mulot à la remplacer par une conception digne de son génie mécanique, et dont l'exécution conservera aux habitans de Paris, embellira même le magnifique présent que leur a fait la nature. Par une telle détermination, l'Académie aura démontré l'utilité du savoir et de son influence.

Azaïs.

s es ; je pourrais soulever entièrement le voile dont un coin seulement a été soulevé, et si une discussion semblable devait avoir lieu, vous n'en sortiriez pas blanc comme neige.

M. Rogier : N'insinuez pas. Dites ouvertement tout ce que vous avez à dire.

M. Devaux : Levez entièrement le voile.

M. Dumortier : Si je devais le lever, vous auriez votre part aussi.

Je pourrais prouver que l'on a placé au chemin de fer des parens, des amis, des personnes qui n'avaient pas même la qualité de Belge et qui n'avaient aucun titre pour obtenir les emplois très-lucratifs qui leur ont été donnés. Ces messieurs doivent comprendre maintenant ce que je veux dire.

M. Devaux : Je ne comprends rien du tout.

M. Dumortier : Ah ! vous ne comprenez pas ! Vous avez un beau-frère qui a été placé.

M. Devaux : Je n'ai pas de parent au 6e degré qui soit employé au chemin de fer.

M. Dumortier : On m'a assuré la chose. Du reste, ce qui est certain, c'est qu'il y a un beau-frère de M. Rogier, Français non naturalisé, qui a été notaire en France et à qui l'on a donné une très-belle place au chemin de fer. Est-ce vrai, ou n'est-ce pas vrai ?

Je reviens à la question et je dis que s'il y a eu une augmentation de 800,000 fr., il faut en déduire l'augmentation des dépenses et notamment l'énorme fournée de plus de 200 employés.

M. Rogier : C'est un mensonge.

M. Dumortier : Je ne sais pas si nous sommes ici dans une halle ou dans une assemblée représentative. Est-il permis de se servir ici de pareilles expressions ?

M. Devaux : Il ne vous est pas permis de venir dire ici des faussetés.

M. Dumortier : Je n'en dis pas.

M. Devaux : Vous en avez dit une relativement à mon prétendu beau-frère.

M. Dumortier : Le fait m'a été cité par beaucoup de mes collègues comme exact ; mais enfin, s'il ne l'est pas, je retracte ce que j'ai dit à cet égard.

Nous sommes, messieurs, complètement désintéressés dans la question, nous n'avons ni parens, ni amis dans le chemin de fer, et nous sommes en droit d'attaquer les abus qui ont été commis aux dépens du trésor public.

M. Rogier : Je veux relever un passage du discours de M. Dumortier. L'honorable M. Dumortier aux paroles de qui je n'attache pas une grande importance, parce que, s'il se montre très-chaud dans la discussion, sa chaleur tombe souvent après la discussion, et qu'il ne soutient pas toujours les discours qu'il a tenus dans cette enceinte. J'en ai eu plusieurs preuves....

M. Dumortier : Je demande la parole.

M. Rogier : M. Dumortier, dis-je, a déclaré qu'avant mon départ du ministère, j'avais nommé 250 nouveaux employés.

M. Dumortier : Environ.

M. Rogier : Environ ; mais combien ?

M. Dumortier : Cela passait les cent.

M. Doignon : Cent quarante.

M. Rogier : Vous avez dit 240 ; c'était un mensonge, et maintenant vous dites cent, c'est encore un mensonge.

M. Dumortier : Je produirai des chiffres.

M. Rogier : Vous n'en produirez pas ou ce seront des chiffres faux.

M. Dumortier : Je demande la parole pour un rappel au réglement.

M. Rogier : Je demande que la parole me soit maintenue.

MM. Rogier et Lebeau (à M. Dumortier) : C'est vous qui avez commencé.

M. Dumortier : Je n'ai injurié personne.

M. Rogier : Vous m'avez attaqué d'une manière lâchement odieuse ; j'ai le droit de vous répondre.

M. Dumortier : C'est une insolence.

M. le président (agitant sa sonnette). M. Rogier !

M. Rogier : Comment, on accuse un ancien ministre !....

M. le président (à M. Rogier) : On a avancé qu'avant de quitter le ministère, vous auriez nommé 200 employés dans l'administration du chemin de fer ; vous pouvez dire que cela n'est pas exact, mais....

M. Rogier : Je dis que c'est un mensonge.

M. Dumortier : Il est impossible de tolérer une telle expression ; déjà vous avez dû la rétracter à l'égard de l'honorable M. Zoude. Je regrette tout cela ; ce n'est pas nous qui en sommes cause.

M. Rogier : M. le président, ai-je la parole ?

M. le président, j'ai été l'objet d'une attaque des plus graves. M. Dumortier m'a attaqué jusque dans ma vie privée, jusque dans ma famille.

M. Dumortier : Cela n'est pas exact.

M. Rogier : Vous l'avez fait et jamais exemple pareil n'a été donné dans cette enceinte.

Et que diriez-vous si je citais toutes les places données sous votre inspiration à vos cousins et parens ? Je pourrais aussi descendre bien bas ; mais je m'en garderai bien, je ne suivrai pas votre exemple.

J'ai été l'objet d'une accusation très-grave, on m'a accusé d'avoir fait une nomination de 220 employés. J'ai cru par une expression très-énergique, très-dure, et suivant moi très-méritée, devoir repousser ce reproche. Je m'étais, dans une autre circonstance, servi de la même expression vis-à-vis d'un collègue très-respectable. Son âge m'a fait une loi de retirer cette expression. Mais aujourd'hui je ne la retire pas, parce que les mêmes motifs n'existent pas pour M. Dumortier.

M. le président : Vous pouvez vous borner à dire que le fait est inexact.

M. Rogier : Eh bien ! je dirai que le fait, en lui-même est complétement inexact. J'ai été d'autant plus surpris de voir M. Dumortier le produire dans cette enceinte qu'il avait été expliqué dans le sein de la section centrale et qu'il se trouve même expliqué dans le rapport de cette section. On a demandé la liste de tous les employés nommés par l'ancienne administration. Beaucoup de nominations portent la date du 10 avril, peu de jours avant ma sortie du ministère. Mais j'ai eu soin de faire remarquer à la section centrale que ce n'étaient pas des employés nouveaux que j'avais nommés, que c'étaient des employés existant dans l'administration depuis un an, deux et trois ans, qui exerçaient leurs fonctions, qui recevaient leur traitement sans avoir eu jamais de nomination du ministère ; j'avais senti qu'il fallait mettre une limite à cet abus, à ce droit illimité que l'on s'attribuait dans l'administration de faire des nominations sans l'autorisation du ministre. J'ai régularisé la position de ces employés, et j'ai posé en principe qu'à l'avenir l'administration inférieure n'eût plus à nommer d'employés sans l'ordre du ministre.

J'ai donc voulu mettre un terme à un abus et non faire de nouvelles nominations. Je pose en fait qu'aucun ministre n'a été aussi sobre que moi de nominations nouvelles, je n'en ai peut-être pas fait cinquante pendant mon administration. Tout le reste est mensonge. Et ce n'est pas moi qu'on accusera d'avoir fait du népotisme dans l'administration. Je suis, j'ose le dire, un exemple vivant de désintéressement dans l'administration.

Messieurs, je ne puis m'empêcher de dire un dernier mot. Il y a eu beaucoup d'indignités dites à l'égard de mon administration. On a été jusqu'aux dernières petitesses, et puisque nous sommes dans ces détails, je donnerai encore un dernier démenti.

M. le Président : Servez-vous d'expressions plus modérées. Vous pouvez répondre sans employer de pareils termes.

M. Rogier : M. le président, j'ai été attaqué. Je ne sais si vous attachez plus d'importance que moi aux allégations de M. Dumortier ; mais il a dit que je m'étais servi d'un moyen peu loyal et vous n'avez pas relevé ses expressions. Si je réponds en termes aussi durs, c'est pour répondre en même temps aux expressions inconvenantes dont il s'est servi.

Messieurs, on a accusé l'ancien ministère d'avoir abusé étrangement des cartes de faveur sur le chemin de fer. Cette accusation avait été lancée dans cette enceinte, mais alors je n'y avais pas pris garde. Mais elle a été reproduite au Sénat par M. le ministre des travaux publics ; les journaux ministériels l'ont également reproduite ; je dois donc donner un mot d'explication à cet égard.

Messieurs, en fait de cartes de faveur, une seule carte a été donnée par moi à un haut fonctionnaire public, 4 autres cartes ont été mises à ma disposition pour mes amis, moi et ma famille. De ces 4 cartes deux seulement ont été employées pour deux voyages ; les deux autres n'ont jamais servi. Restent trois cartes qui ont été mises en circulation pendant mon ministère. Les quatre cartes laissées entre mes mains ont été remises à M. le ministre ou à un de ses subordonnés. Je voyage à mes frais sur le chemin de fer et je demande que ceux qui ont attaqué le système contraire, en fassent autant que moi.

Je n'ai pas ici à faire de récriminations ; mais j'étais bien aise de m'expliquer une fois pour toutes sur ce prétendu abus que j'aurais fait des cartes de libre circulation.

Je le répète, il a été fait usage par moi de trois cartes en tout ; une seule de ces trois peut-être est encore en circulation. Cependant le haut fonctionnaire possesseur de cette carte m'a assuré qu'il n'en faisait plus usage.

M. Dumortier : Messieurs, je rappellerai à la Chambre dans quel état de choses la question a pris un caractère d'irritation. Je disais à la Chambre en répondant à l'honorable M. Rogier, que les 600,000 fr. d'augmentation qu'il prétendait avoir amenés sur le transport des marchandises n'étaient pas un chiffre réel ; qu'il fallait commencer par défalquer de ce chiffre les appointemens d'un grand nombre d'employés, je crois avoir dit de 240 employés, qu'il avait nommés, à la veille de quitter le ministère. L'honorable M. Rogier, fidèle à ses habitudes peu parlementaires, a dit : C'est faux, vous avez menti.

Vous sentez qu'il est impossible de supporter facilement de pareilles expressions. Si plus tard j'ai répondu un peu vivement à l'honorable M. Rogier, on comprendra que ce n'est pas moi qui ai pris l'initiative des paroles outrageantes. Mais je ne suis pas disposé à souffrir les injures de M. Rogier pas plus que de qui que ce soit.

Maintenant, en répondant à l'honorable M. Rogier, j'ai dit qu'il avait placé, la veille de son départ, un de ses beaux-frères étranger non naturalisé dans l'administration du chemin de fer. Eh bien ! le fait est vrai. Vous avez donné à ce beau frère un emploi très-élevé ; et en agissant de la sorte, vous avez violé la Constitution.

M. Rogier : Il était employé depuis un an.

M. Dumortier : Vous me reprochez d'avoir fait placer beaucoup de cousins et de nièces dans l'administration. D'abord je n'ai pas une seule nièce (*on rit*), je n'ai pas non plus de neveux. Quant aux cousins, j'en ai très-peu ; et je pourrais dire comme l'honorable M. Devaux, que pas deux personnes, m'appartenant aussi au sixième degré, n'ont été placées par mon influence. Mais j'ajouterai que si l'une d'elles avait été placée par mon influence, c'est qu'elle n'aurait pas été un Français non naturalisé, et que sa nomination n'aurait pas été une violation de la Constitution, qui ordonne que jamais un étranger non naturalisé ne sera nommé à un emploi au détriment des Belges. C'est cependant ce qu'a fait l'honorable membre en nommant un beau frère qui était notaire en France. M. Rogier a beau épuiser le dictionnaire des grossièretés, il n'empêchera pas la responsabilité qui doit peser sur lui par cet acte inconstitutionnel. Je regrette d'avoir été dans la nécessité de donner ces explications, mais je les devais à moi-même comme je les devais à vous-mêmes.

Messieurs, j'ai dit que l'honorable M. Rogier avait nommé plus de 300 employés avant de quitter le ministère. Eh bien ! c'est ce que vient d'avouer l'honorable membre. Il dit que c'était deux cents employés dont la position n'était pas régularisée. Or, savez-vous ce que c'étaient que ces employés ? L'administration a souvent besoin de prendre des agens temporaires. Jusqu'alors elle avait eu la prudence de ne pas leur donner de mandat définitif, de manière que lorsque les travaux étaient effectués, on aurait pu leur dire : Vous avez rempli votre tâche ; nous vous remercions de vos services. Eh bien, ce sont ces agens qui ont reçu un mandat définitif de l'honorable M. Rogier ; ils se trouvent au nombre de 229, d'après le rapport de la section centrale ; j'ai donc eu raison de dire qu'il avait fait une fournée épouvantable aux dépens du trésor.

L'honorable M. Rogier vient de dire qu'il n'attache pas une grande importance à mes paroles. Je répondrai qu'à mon tour, je n'en attache pas aux paroles peu parlementaires, si familières à M. Rogier, paroles dont il s'était servi aussi, il y a peu de jours, envers l'honorable M. Zoude, qu'il a été obligé [...] auxquelles les industriels de Gand sont venus [...] tant démenti ; à ces paroles, messieurs, je ne rep[...] quelle que puisse être sa colère, je ne secouerai p[...] poussière de mes souliers.

La séance est levée à 5 heures.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 AVRIL.

	Int.	Cours du 13 avril.	Cours du 14 — Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active.	5	101 3/8	de 101 1/4	à 101 1/4
d° d°	2½	—	» 52 1/4	» 52 5/16
d° différée		—	» —	» —
Billets de chance.		—	» —	» —
Syndicat.	4½	93 5/16	» 93 1/4	» —
d°	3½	—	» 77 3/8	» —
Société de Commerce	4½	—	» 156 1/4	» —
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes.	5	—	» 99 3/16	» —
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 7/8	» —
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 3/16	» —
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» 88 7/8	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 5/8	» 89 [illegible]
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix.	ƒ	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20 3/8	» 20 1/4	» 20 7/16
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95 3/8	» —
d° métalliques.	5	—	» 106 3/4	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5	—	» —	» —
d° à Londres.	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl.n à Londres.	3		» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» —	» —
POLOGNE. Act. 1835.	ƒ		» —	» —
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 69 1/4	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —

BOURSE DE LONDRES DU 12 AVRIL.

Cons. 3 %.	90 3/4, 7/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %.	52 3/8
Dito dite 5 %.	100 1/4
Dito Emprunt 1837, 5 %.	97 3/4, 98
Espagne.	25
Portug. (nouv.)	—
Russes	—

BOURSE D'ANVERS DU 14 AVRIL.

	Int.	
Métalliques.	5	110 7/8
Naples	5	—
Ardouin.	5	20 1/4
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 3/4
Lots de Hesse		25 1/4

Cours après la Bourse (2 1/4 heures).

Ardouin 20 1/4 A.

BOURSE DE VIENNE DU 7 AVRIL.

Métalliques, 5 %.	107 13/16	Lots de 1834.	[illegible]
Dito, 4 %.	100	Actions de la Banque.	[illegible]
Dito 3 %.	75 11/16		

BOURSE DE PARIS DU 13 AVRIL.

	Int.	Cours du 12 avril.	Cours du 13 — Fluctuations	
FRANCE.				
Cinq pour cent.		118 50	de 118 50	à 118 [illegible]
Trois pour cent.		80 95	» 81 00	» —
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin.		26	» 26	» 26 [illegible]
Anc. différée s. int.		—	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» —	» —
Passive.		—	» 5 1/4	» —
NAPLES.				
Certificats Falconet.		—	» 107 50	» —
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent.		—	» 53 1/2	» 53 [illegible]
BELGIQUE.				
Dette active.	5	—	» 103 3/4	» —
Dito.	3	—	» —	» —
Banque belge.		787 50	» 785 00	» —
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.		—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	» —

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes [...]
On s'abonne au bureau, *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur [...]
Correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.